

ALLERGOLOGIE

Nous souhaitons vous informer des indications et des incompatibilités de prescription à la nomenclature des actes de biologie médicale afin d'adapter au mieux vos ordonnances d'examen biologiques dans le domaine de l'allergologie.

Le tableau suivant résume les principaux tests disponibles en pratique courante, leurs indications et les limites autorisées pour assurer leur remboursement global par la CPAM.

UNE COULEUR = UNE CONSULTATION = REMBOURSEMENT CPAM *		Nombre max autorisé de prescription par consultation
INDICATION	EXAMEN	
Urticaire chronique, dermatite atopique, parasitose, polysensibilisation = Indication limitée	IgE totales	1
Tests de dépistage-orientation de référence de l'allergie alimentaire/respiratoire sur mélange par technique RAST/Immunocap	Pneumallergènes : Phadiatop, gx, wx, mx, ...	1
	Trophallergènes : Trophatop = 3 fx, fx5...	3
Tests d'identification multiple d'IgE spécifiques non quantitatifs type « DHSCLA » ou « CLA » (sur bandelettes)	1 seul panel autorisé : - trophallergènes - pneumallergènes - mixtes	1
Tests d'identification unitaires « IgE spécifiques » avec dosage quantitatif par technique RAST/Immunocap	Pneumallergènes (non f)	5
	Trophallergènes (f)	5
* CAS PARTICULIERS : cumulables avec tous les tests d'allergie, y compris les IgE totales		Nombre autorisé par dossier
Tests d'identification unitaires quantitatifs d'allergènes du choc anaphylactique (IgE spécifiques)	Latex k82	1
	Venins et insectes, (guêpes, abeilles, frelons...)	5
	Médicaments, allerg prof, autres	5

Remarques importantes :

La CPAM ne rembourse pas les prescriptions comportant d'emblée (même si plusieurs ordonnances) :

- Des IgE totales et d'autres tests que ceux mentionnés en cas particulier : dans ces cas-là ils seront annulés ou pris en charge par le patient (en hors nomenclature)
- Des tests de dépistage et des tests d'identification dans le cas d'allergie respiratoire ou alimentaire : dans ces cas, nous pouvons réaliser dans un 1er temps le test de dépistage et conserver en sérothèque (pendant 1 mois) le prélèvement. Il sera alors possible dans un 2ème temps, de réaliser des examens d'identification après avoir reçu une nouvelle prescription ou directive de votre part (par téléphone). Les ordonnances type conditionnelles/en cascade sont également acceptées ; exemple : « Si Trophatop positif, doser les IgE spécifique protéines de lait de vache »
- Plus de 5 IgE spécifiques unitaires avec dosage quantitatif, par catégorie (à l'exception du latex) : là aussi dans ces cas, nous pouvons conserver le sérum en sérothèque (pendant 1 mois) afin que le bilan puisse être complété après réception d'une nouvelle ordonnance. Nous vous rappelons que les tests d'identification type DHSCLA permettent un rendu unitaire d'IgE spécifiques d'emblée d'un large panel d'allergènes, mais ils ne sont pas quantitatifs.

Vos biologistes OuiLab restent disponibles en cas de questions.